

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

**RAPPORT PRÉSENTÉ LORS DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE  
L'ORGANISME CERTIFICATEUR DU SPORT  
LE 13 MAI 2026**

2025



# TABLER DES MATIÈRES



Éditorial **03**

---

Bilan d'Activités 2025 **04**

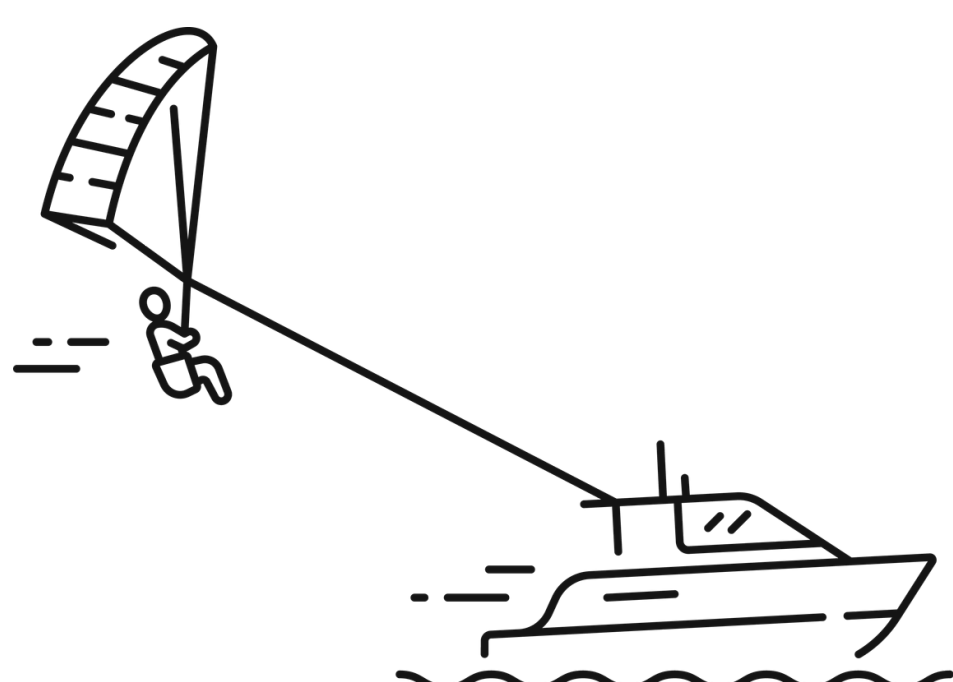
---

Les chiffres 2025 **11**

---

Perspectives & Travaux 2026 **19**

---



# ÉDITORIAL

**Michel LARMONIER – PRÉSIDENT DE L’OC SPORT  
&  
Franck LECLERC – VICE-PRÉSIDENT DE L’OC SPORT**

C’est une présidence de l’OCS renouvelée qui vous rend compte, à travers ce rapport, du bilan de l’ensemble des activités de l’année 2025 et trace quelques perspectives pour l’année 2026.

Une année 2025 marquée par une évolution des outils informatiques mis au service des certifications et de leurs délégataires, la création d’un site internet. Les adaptations nécessitées par les évolutions de France Compétences, notamment à travers la normalisation et la mise en œuvre systématique, de conventions de délégation, d’habilitation des organismes de formation, de cahiers de charge pour l’habilitation, le renforcement des contrôles.

La diversification de nos qualifications avec les premières inscriptions des certificats complémentaires professionnels au répertoire spécifique. L’intégration de nos certifications au sein de la plateforme nationale de la VAE. Les rencontres avec nos délégataires à travers l’organisation de webinaires et du séminaire annuel, moment de partage de nos expériences.

L’année 2026, devra nous permettre de développer le déploiement du contrôle auprès des délégataires, faire évoluer notre plateforme, notre analyse des cohortes pour de nouveaux services et l’automatisation de certaines tâches et porter la réflexion sur le niveau de classement de nos certifications.

Ce bilan de l’activité 2025 ne saurait se conclure sans remercier les collaborateurs de l’OCS pour tout le travail accompli, l’accompagnement qu’ils apportent aux délégataires, leurs relations avec les partenaires institutionnels et leur soutien à la Présidence.

Merci à Remi LOURDELLE qui quitte la présidence après plusieurs années au service de la réussite de l’OCS.



# BILAN D'ACTIVITES 2025

Le bilan d'activités 2025 met en lumière une année structurante, marquée par plusieurs avancées majeures pour la branche. Il revient notamment sur le lancement du site internet, qui renforce la visibilité et l'accessibilité de l'offre, ainsi que sur le passage en commission de France compétences, étape clé dans la reconnaissance et la régulation des certifications.

L'année a également été caractérisée par une dynamique de diversification des certifications, répondant aux évolutions des besoins du secteur.

L'impact du décret de juin 2025 sur l'OC Sport est présenté en soulignant ses implications organisationnelles et opérationnelles.

Enfin, ce chapitre met en avant l'intégration des certifications sur la plateforme France VAE, illustrant les efforts engagés pour faciliter les parcours et moderniser les dispositifs.

## LANCEMENT DU SITE INTERNET DE L'OC SPORT

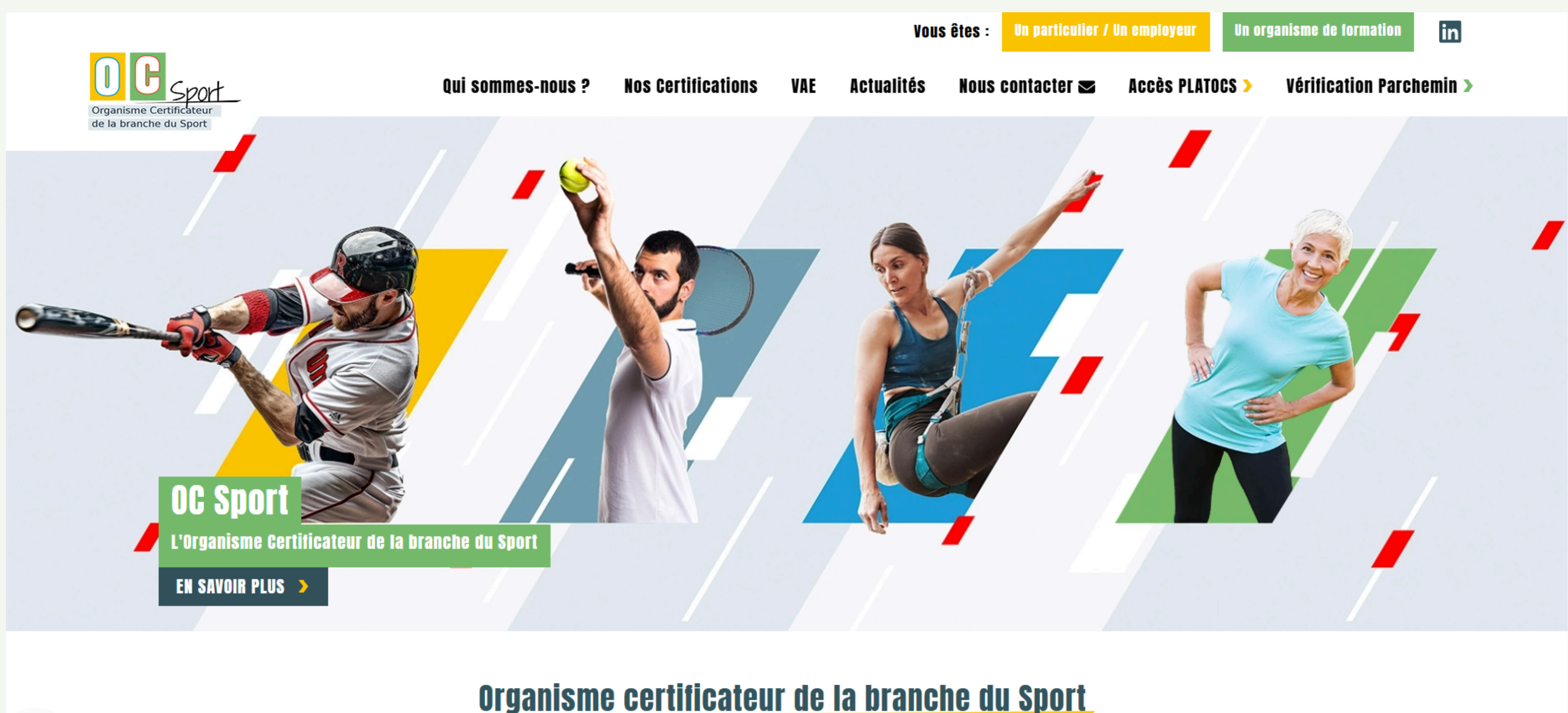
Dans un contexte marqué par un besoin accru de visibilité et d'accessibilité de l'information, un site internet dédié aux certifications de la branche du sport a été développé au début de l'année 2025 et mis en ligne en juillet (ocsport.org).

Cet outil de communication s'inscrit pleinement dans la stratégie de valorisation et de diffusion des certifications professionnelles portées par l'OC Sport, à destination tant des professionnels du secteur que du grand public.

Au terme des six premiers mois de mise en ligne, le site a enregistré plus d'un millier de consultations et atteint désormais une fréquentation moyenne d'une trentaine de visiteurs par jour. Il constitue un support d'information structurant, permettant aux utilisateurs d'accéder de manière claire et actualisée aux différents dispositifs de certification professionnelle (CQP, TFP, CCP), en cohérence avec les besoins en compétences et en emplois de la branche du sport.

Par ailleurs, ce site s'affirme comme un point d'entrée centralisé pour les organismes de formation, en mettant à leur disposition des informations détaillées relatives aux missions de l'OC Sport ainsi qu'aux procédures d'habilitation des différentes certifications.

# HTTPS://OCSPORT.ORG



Fin 2025, au terme des six premiers mois de mise en ligne, le site a enregistré plus d'un millier de consultations et atteint désormais une fréquentation moyenne d'une trentaine de visiteurs par jour.

## FRANCE COMPÉTENCES - PASSAGE EN COMMISSION & DÉPÔT DES DOSSIERS POUR INSTRUCTION



Depuis plusieurs années, France Compétences joue un rôle central dans la régulation et la reconnaissance des certifications professionnelles, en assurant leur enregistrement et leur suivi au sein du RNCP et du Répertoire Spécifique, afin de garantir leur adéquation aux besoins du marché de l'emploi.

S'inscrivant dans ce cadre, la branche du sport poursuit en 2025 sa politique de formation et de déploiement de l'emploi en s'appuyant sur le pilotage et l'adaptation de son offre de certifications par l'OC Sport. Les projets de création, d'évolution et de renouvellement ont été engagés tout au long de l'année visent à répondre aux cadres réglementaires et aux attendus de France Compétences.

A ce titre, **16 certifications** ont été examinées par la Commission de la certification professionnelle, traduisant une dynamique soutenue de structuration et de consolidation de l'offre de certifications de la branche.

L'année 2025 s'inscrit pleinement dans cette orientation stratégique par la diversification des certifications, en réponse à la transformation des métiers, à l'évolution des pratiques professionnelles et à l'élargissement des besoins des employeurs.

Cette diversification vise à renforcer la lisibilité des parcours professionnels, à améliorer l'employabilité des salariés de la branche du sport et à positionner les certifications de branche au-delà du seul périmètre du Code du sport

Cette stratégie repose désormais sur **quatre axes prioritaires** :

1

Le renouvellement des CQP pour 5 ans au RNCP,

2

Le développement de CCP inscrits au Répertoire Spécifique permettant de certifier des compétences ciblées,

3

La création de TFP destiné par exemple à structurer une filière autour de la progression sportive ;

4

L'expérimentation de certifications afin d'en évaluer le potentiel de déploiement en amont d'un dépôt à France Compétences.

### UNE OUVERTURE SUR LE REPERTOIRE SPECIFIQUE

- RS7032 - CCP « Conduite d'une séance d'encadrement de canoé kayak et sports de pagaie en mer »
- RS7031 - CCP « Conduite d'une séance d'encadrement de canoé kayak et sports de pagaie eau vive »

Dans le cadre du renforcement de la filière de formation des moniteurs de canoë-kayak, deux certificats complémentaires professionnels (CCP) ont été créés :

- le CCP « Conduite d'une séance d'encadrement de canoë-kayak et sports de pagaie en mer »
- le CCP « Conduite d'une séance d'encadrement de canoë-kayak et sports de pagaie en eau vive ».

Ces nouvelles certifications viennent compléter le CQP Moniteur Canoë-Kayak et Sports de Pagaie en eau calme, qui répond aux besoins majoritaires en emploi dans le secteur. Elles permettent aux titulaires de ce CQP, ou d'une certification de niveau 4 autorisant l'encadrement en eau calme, d'élargir leur champ de compétences vers des environnements de pratique distincts, à savoir la mer et l'eau vive.

Cette évolution contribue à une meilleure structuration des parcours professionnels, tout en respectant le cadre réglementaire, notamment l'exclusion des activités en eau vive classées en environnement spécifique au sens de l'article R. 212-7 du Code du sport.

- RS7214 - CCP « Concevoir un programme d'activités physiques et sportives pour un public atteint d'affections de longue durée ou à risque de maladies chroniques »

Inscrite au Répertoire spécifique depuis juillet 2025, cette certification complémentaire remplace l'ancienne option APSPM (*Activités Physiques Sur Prescription Médicale*) adossée aux CQP de la branche, devenue non conforme aux exigences de France Compétences. Elle s'inscrit dans la loi de 2016 sur la santé qui instaure la prescription médicale d'activité physique pour les personnes atteintes d'affections de longue durée (ALD).

Ce CCP vient compléter les compétences professionnelles des éducateurs sportifs afin de leur permettre d'encadrer des activités physiques adaptées à des publics atteints d'ALD ou à risque de maladies chroniques. Il porte notamment sur l'évaluation des publics, la conception et la mise en œuvre de programmes d'activités physiques adaptées, ainsi que l'inscription de l'intervention dans un réseau partenarial du champ sanitaire et médico-social.

Les titulaires du CCP peuvent intervenir auprès de publics sans limitations fonctionnelles ou présentant des limitations minimales, ainsi qu'auprès de publics présentant des limitations modérées, dans le cadre d'une intervention au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

**L'année 2025 a enfin été marquée par le lancement de la première campagne d'habilitation des organismes de formation, engageant le déploiement progressif de la certification sur le territoire pour 2026.**

## DECRET DU 06 JUIN 2025 : IMPACTS POUR L'OC SPORT

Le décret du 6 juin 2025 relatif aux certifications professionnelles a introduit plusieurs modifications ayant des conséquences sur les procédures mises en place par l'OC Sport.



### ENCADREMENT DE LA PROCEDURE D'HABILITATION

Le décret a précisé le cadre applicable aux habilitations, en particulier en consacrant la nécessité de formaliser une convention et en définissant son contenu obligatoire. Ces dispositions sont entrées en vigueur pour les habilitations délivrées à compter du 1er octobre 2025.

Dans ce contexte, l'OC Sport a engagé un travail d'harmonisation de ses pratiques. Une première procédure d'habilitation avait été expérimentée dans le cadre du déploiement du TFP CDSSA. Cette base a permis de construire une procédure d'habilitation structurée et applicable à l'ensemble des certifications de la branche.

Afin de sécuriser juridiquement ce dispositif, l'OC Sport s'est appuyé sur l'expertise du cabinet Littler pour procéder à une relecture complète des documents contractuels (cahiers des charges, conventions de délégation et d'habilitation) et valider la conformité de la procédure au nouveau cadre réglementaire.

La procédure ainsi définie précise notamment le rôle des délégataires dans le processus d'habilitation :

- le délégataire élabore le cahier des charges, sur la base d'un modèle fourni par l'OC Sport ;
- il instruit les demandes d'habilitation reçues et formule un avis transmis à la Commission d'habilitation de l'OC Sport ;
- la Commission d'habilitation, composée des partenaires sociaux de la branche, se prononce sur l'octroi des habilitations.

Ce dispositif permet de renforcer la sécurisation juridique des habilitations, d'assurer une harmonisation des pratiques au sein de la branche et de garantir un niveau d'exigence homogène dans la sélection des organismes habilités.

#### En 2025, 6 commissions d'habilitation sur le nouveau format :

- 28/08/2025 : 1
- 10/09/2025 : 2
- 18/09/2025 : 73
- 14/10/2025 : 6
- 19/11/2025 : 11
- 09/12/2025 : 5

#### 8 refus d'habilitation sur 3 certifications différentes :

- CQP ALS
- CQP MAM
- CQP IF

#### 98 accords d'habilitation dont un nombre important concernant :

- CQP IF : 64
- CQP ALS : 16

## RENFORCEMENT DES CONTROLES

Le décret prévoit un renforcement des contrôles de la part de France Compétences.

Dans ce cadre, l'OC Sport a élaboré une procédure de contrôle des organismes de formation habilités sur les certifications gérées directement. Ces visites de contrôle comprennent :

- La visite des locaux de formation ;
- Un temps d'échange avec les stagiaires pour recueillir leur retour sur le contenu de la formation et sur la gestion par l'organisme ;
- Un échange avec les représentants de l'organisme pour examiner leur fonctionnement et vérifier le respect des exigences et attendus.

Les premières visites ont été mises en œuvre en février 2025. Au total, 23 visites ont été réalisées au cours de l'année, concernant uniquement les organismes habilités pour le TFP Chargé de développement d'une structure sportive associative.

L'OC Sport prévoit désormais de déployer ces contrôles auprès des organismes habilités sur les autres certifications non déléguées.

Parallèlement, l'OC Sport a renforcé les contrôles sur pièce, notamment pour vérifier :

- Les prérequis des formations ;
- Les grilles d'évaluation utilisées ;
- La communication réalisée par les organismes habilités.

## MODIFICATION DES CRITERES D'ENREGISTREMENT

Le décret a introduit de nouveaux critères pour l'enregistrement des certifications, afin de renforcer l'adéquation entre les certifications et les besoins du marché du travail, ainsi que la qualité des dispositifs de formation et d'évaluation. Les principales exigences sont :

- **Adéquation du métier visé aux occupations d'emploi:** vérifier que la certification correspond aux métiers et aux compétences réellement demandés par le marché.
- **Qualité des référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation:** intégration des enjeux nouveaux tels que la transition écologique et numérique, la prévention en matière de santé et sécurité au travail, ainsi que les compétences liées à la prise en compte des situations de handicap, de l'accessibilité et de la conception universelle.
- **Vérification des moyens mobilisés:** s'assurer de la disponibilité et de l'adéquation des moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement pour garantir la qualité de la formation et de l'évaluation.

Pour répondre à ces nouvelles exigences, l'OC Sport a engagé, fin 2025:

1. Des échanges avec le Cérés afin de revoir la procédure de suivi de cohorte et d'intégrer le nouveau fichier mis à disposition par France compétences, permettant un suivi plus précis des titulaires et des promotions.
2. Des réflexions sur les référentiels pour y intégrer les nouveaux enjeux identifiés par le décret, et accompagner les délégataires dans:
  - la formalisation des pratiques mises en œuvre ;
  - l'amélioration continue des pratiques réalisées
  - la collecte d'éléments démontrant la mise en place de vérifications sur les moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement.

Ces actions visent à assurer la conformité réglementaire, renforcer la qualité et la pertinence des certifications, et structurer la traçabilité des pratiques et contrôles mis en place par l'OCS

## VAE : INTEGRATION DES CERTIFICATIONS SUR FRANCE VAE



La réforme de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), lancée en 2022, a conduit à la création de la plateforme France VAE. L'OC Sport, via le CQP Animateur Loisir Sportif, a participé à la phase de préfiguration de cette plateforme, lancée en juillet 2023.

Plusieurs textes sont ensuite venus préciser les modalités de mise en œuvre de la réforme, notamment l'arrêté du 3 juillet 2025, publié au Journal officiel le 9 juillet 2025. Celui-ci définit les missions et obligations des Architectes Accompagnateurs de Parcours (AAP) et instaure un modèle harmonisé du dossier de faisabilité.

À la suite de cette publication et après des échanges avec les équipes de France VAE pour identifier l'impact de l'intégration des certifications, l'OC Sport s'est mobilisé pour s'approprier la plateforme et accompagner les délégataires dans son utilisation.

L'intégration des certifications sur France VAE s'est déroulée en deux temps :

- 1. Début septembre 2025** : intégration des certifications récemment renouvelées ou enregistrées ainsi que celles gérées directement par l'OC Sport (CQP Technicien des secteurs acrobatique, rythmique et d'expression ; CQP Technicien sportif d'athlétisme ; CQP Educateur grimpe d'arbres ; CQP Animateur de badminton ; CQP Instructeur fitness ; TFP Chargé de développement de structure sportive associative ; CQP Animateur mobilité à vélo).
- 2. Octobre à décembre 2025** : intégration des autres certifications.

Afin de sensibiliser et d'accompagner les délégataires dans la prise en main de la plateforme, l'OC Sport a organisé :

- Une première visioconférence le 24 septembre 2025, réunissant 11 délégataires et les équipes de France VAE ;
- Des sessions individuelles de suivi pour les délégataires.

En 2025, 22 dossiers de faisabilité ont été adressés via la plateforme France VAE.



# LES CHIFFRES 2025

Le chapitre « Les chiffres 2025 » présente les principaux indicateurs d'activité de l'année. Il met en évidence le passage en commission de la certification professionnelle ainsi que le nombre de dossiers déposés et en cours d'instruction.

Il propose également un éclairage sur les chiffres clés des certifiés en 2025, ainsi que sur l'intensité de l'activité des réunions et des commissions de l'OC Sport, reflétant le pilotage et le suivi des actions menées.

## FRANCE COMPÉTENCES

### PASSAGE EN COMMISSION DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

En 2025 **18** projets de certifications sont passés en commission de la certification professionnelle de France Compétences :

## **1 2** Certifications renouvelées ou créées aux Répertoires Nationaux

### **9 - Répertoire National des Certifications Professionnelles :**

- CQP animateur d'escalade sur structure artificielle
- CQP animateur d'athlétisme
- CQP instructeur fitness
- CQP animateur de mobilité à vélo
- CQP animateur des activités gymniques
- CQP animateur de badminton
- CQP éducateur grimpe d'arbres
- CQP technicien sportif d'athlétisme
- CQP technicien des secteurs acrobatiques rythmiques et d'expression

### **3- Répertoire Spécifique**

- CCP Conduite d'une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités de canoë-kayak et sports de pagaie en eau vive
- CCP Conduite d'une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités de canoë-kayak et sports de pagaie mer
- CCP Concevoir un programme d'activités physiques et sportives pour un public atteint d'affections de longue durée ou à risque de maladies chroniques

## **6** Certifications ajournées (dont 2 repassées en 2025)

- CCP Mobiliser des activités complémentaires pour gérer sa carrière et son après-carrière de sportifs, parasportifs de haut niveau ou professionnels
- TFP Technicien Territorial de Basketball
- CQP Moniteur Vol à Plat en Soufflerie
- CCP Conception d'un cycle de séances d'apprentissage dans une perspective de progression sportive des activités de vol en soufflerie 3D

### DEPOT DES DOSSIERS EN INSTRUCTION

En 2025 **5** projets de certifications ont été déposés sans passer en commission de la certification professionnelle :

### **4- Demandes de renouvellement Répertoire National des Certifications Professionnelles :**

- CQP Moniteur de parachutisme ascensionnel nautique
- CQP Moniteur de tir sportif
- CQP Initiateur et guide de randonnée en motocyclisme
- CQP Initiateur en sports à roulettes

### **1- Demandes de création Répertoire National des Certifications Professionnelles :**

- CQP Technicien sportif de pelote basque



## PROJETS EN PHASE TEST

En 2025 **3** projets de certifications sont en phase test avant leur dépôt auprès de France Compétences

### 1- Répertoire National des Certifications Professionnelles :

- Animateur d'échecs



### 2- Répertoire Spécifique

- CCP Accompagner un projet sportif individualisé en parasport adapté
- CCP Mobiliser les activités socio-sportives comme outil d'insertion pour les publics en situation de vulnérabilité

## CHIFFRES CLEFS 2025

**42**

Dates de jury

**308**

Procès verbaux de jurys

**8321**



Certifiés

**45**



certifications dont 2 en phase test

**32 ANS**

d'âge moyen dont 56% ont moins de 30 ans

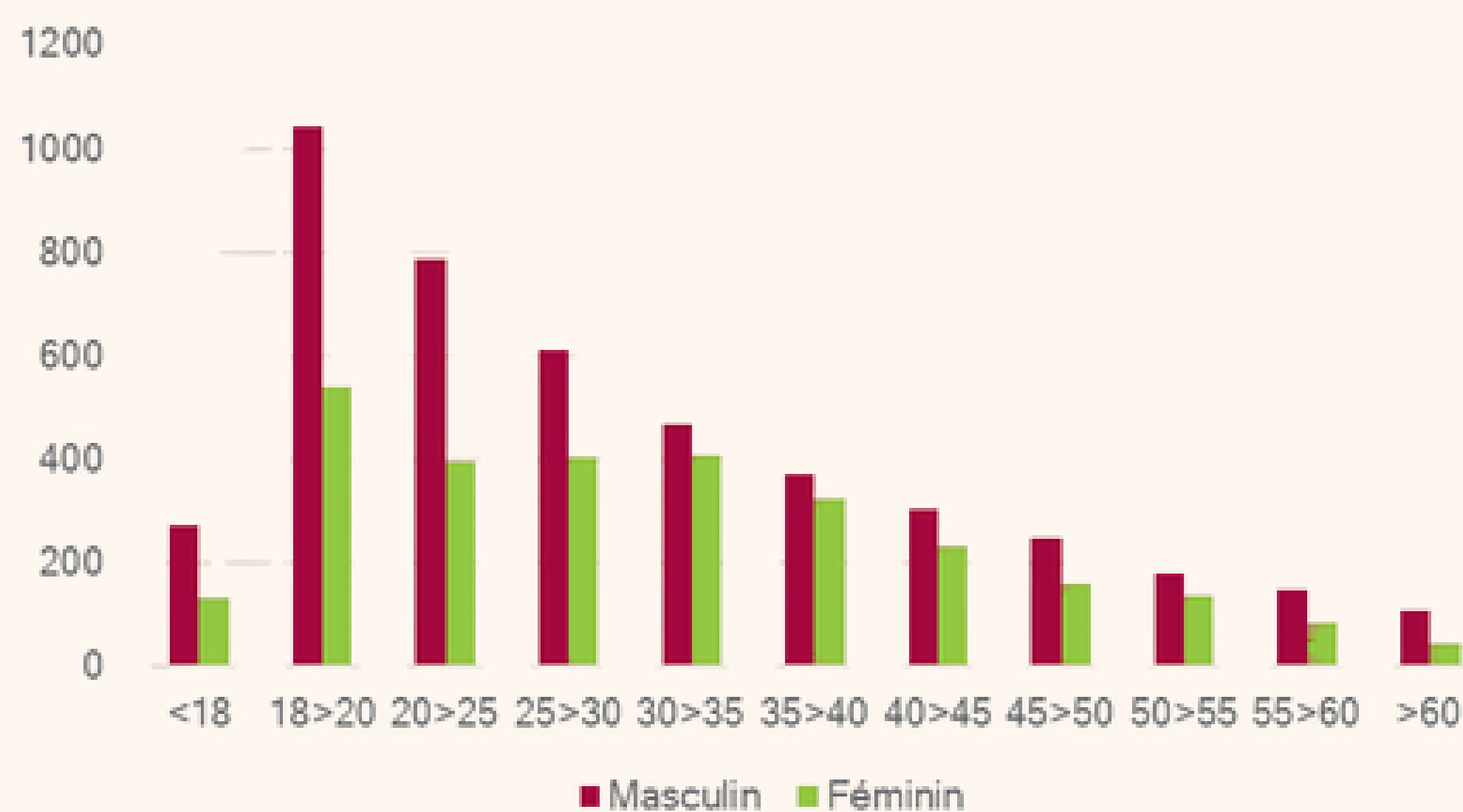
**41 %**

de taux de féminisation

### Voies d'accès des certifiés

Formation continue hors contrat de professionnalisation	4771
VAE	119
Formation initiale hors apprentissage	3091
Equivalence de diplôme	17
Formation continue -contrat de professionnalisation	287
Candidat libre	36

### Répartition des certifiés par d'âges



## LES COMMISSIONS DE L'OC SPORT EN 2025

L'année 2025 a été marquée par une activité soutenue de la commission OCS, caractérisée par un rythme mensuel régulier de réunions paritaires, de travaux préparatoires et d'instances statutaires, ainsi que par un volume significatif de commissions d'habilitation OCS.

### FONCTIONNEMENT DES INSTANCES PARITAIRES

#### 11 Commissions paritaires OC Sport

En 2025, 11 commissions paritaires OCS se sont tenues tout au long de l'année, garantissant une continuité dans le pilotage des travaux et la prise de décision.

Ces réunions ont été organisées selon des formats variés (demi-journée, journée complète, matinée), permettant de s'adapter aux enjeux traités.

Ces temps d'échanges ont permis d'assurer le suivi des certifications, d'accompagner l'évolution des dispositifs, et de statuer politiquement sur les dossiers présentés en commission.

- 16 janvier (après-midi)
- 13 février (après-midi)
- 18 mars (journée)
- 10 avril (après-midi)
- 14 mai (après-midi)
- 23 juin (matin)
- 16 juillet (journée)
- 18 septembre (après-midi)
- 14 octobre (journée)
- 19 novembre (matin)
- 9 décembre (après-midi)

#### 28 Etudes de documents en lien avec la procédure de création ou de renouvellement de certifications

Les procédures de renouvellement ou de création sollicitent des passages en commission à chaque étape de la procédure. Au total, sur l'année 2025, ont été examinés :

- 13 lettres d'intention
- 7 notes d'opportunité
- 8 règlements de certification

### GROUPES DE TRAVAIL

#### 5 Groupes de travail thématiques

Cinq groupes de travail OCS se sont réunis en 2025, traduisant un investissement important sur des sujets structurants.

Ces travaux ont contribué à la consolidation des orientations stratégiques de la commission et à l'anticipation des évolutions réglementaires et sectorielles.

- 16 janvier : préparation du séminaire OCS
- 5 février : travaux relatifs au site internet
- 18 mars : cadrage de la mise en œuvre des CPP en phase test avant dépôt au Répertoire spécifique, et positionnement politique des correspondances BC, BPJEPS et CQP
- 25 mai : équivalences entre la filière JEPS et OCS
- 27 novembre : préparation du séminaire OCS du 3 février 2026

## COMMISSION D'HABILITATION

### 12 Commissions d'habilitation

12 commissions d'habilitation OCS se sont tenues en vue de valider les propositions d'habilitation des organismes de formation aux certifications de la branche.

La Commission d'habilitation de l'OCS examine les avis, après instruction des demandes par les délégués ou les instructeurs de l'OCS pour les certifications non déléguées.

*Jusqu'au 23 juillet 2025, ces commissions n'ont concernées que les propositions pour le TFP CDSSA*

## INSTANCES STATUTAIRES ET TEMPS FORTS DE L'ANNEE

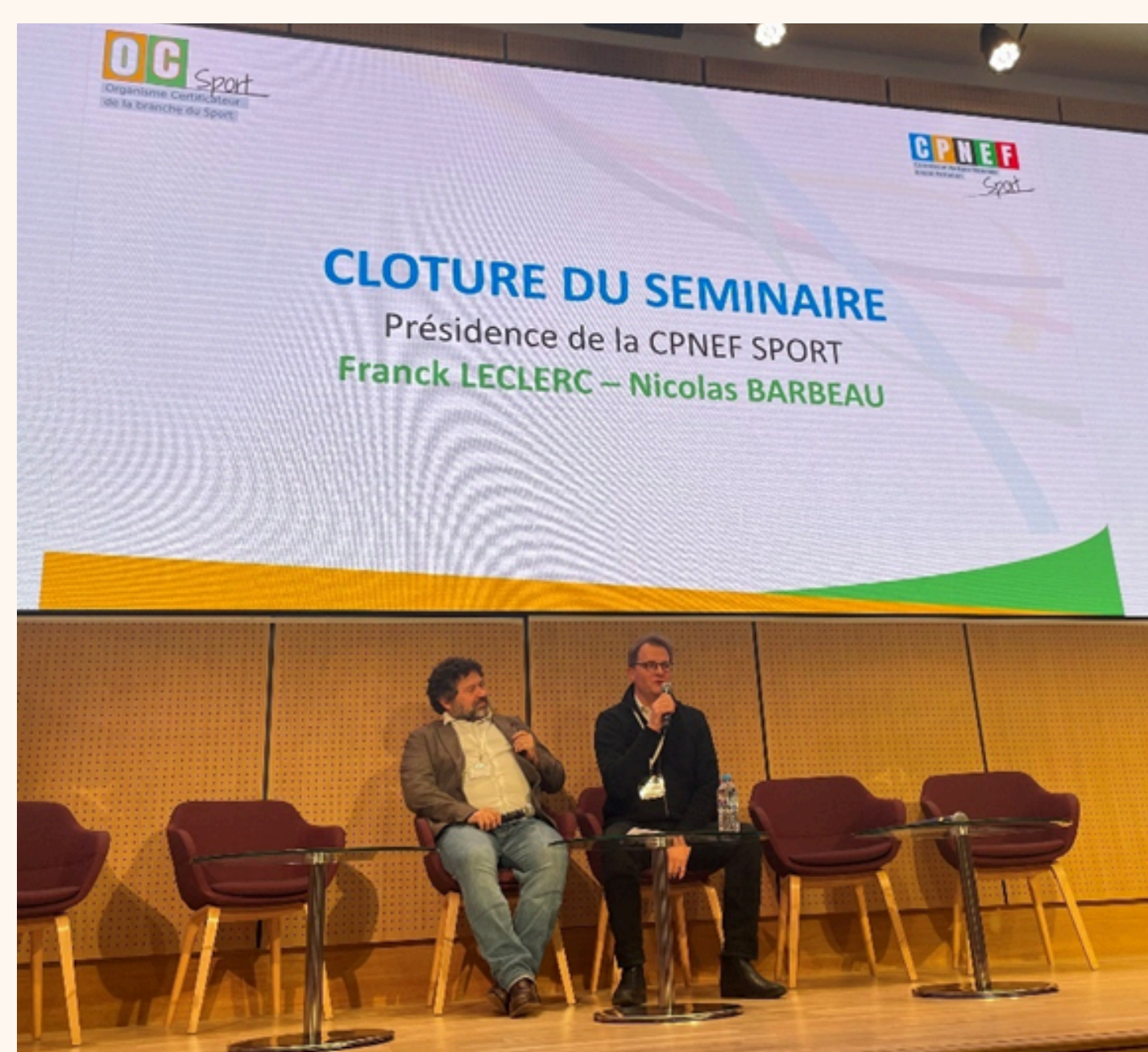
- 1 Conseil d'administration (18 mars) / 1 Assemblée générale (15 mai)
- 1 Séminaire (22 janvier)

### FOCUS SÉMINAIRE 78 Participants

Le séminaire a réuni 78 participants sur l'ensemble de la journée, en présence des délégués, des partenaires sociaux ainsi que de nombreux acteurs institutionnels et experts : C3D STAPS, CERES, France VAE, le Ministère en charge des sports et l'AFDAS.

Ce temps fort a permis de partager les enjeux stratégiques de la certification et de renforcer les coopérations partenariales.

- Une vision stratégique de la branche du sport et des perspectives d'avenir
- Des discussions sur les évolutions des certifications et les enjeux associés
- Des points essentiels sur la mise en œuvre, le contrôle qualité et les dispositifs de financement
- Un éclairage sur les avancées autour de la VAE





## CONCERTATION ENTRE CERTIFICATEURS DE BRANCHE

### 2

#### Réunions inter-certificateurs de branche

Les réunions inter-certificateurs traduisent une volonté partagée de renforcer les échanges de pratiques et les approches entre acteurs.

Elles ont porté sur les procédures d'habilitation des organismes de formation, l'organisation des jurys d'évaluation et jurys pléniers, ainsi que le suivi de la mise en œuvre des certifications, notamment en matière d'accompagnement et de contrôle.

Les échanges ont également concerné l'intégration des certifications sur la plateforme France VAE, ainsi que les processus administratifs et les outils utilisés par chacun.

- 3 septembre : CPNE Centres Équestres, OC ECLAT, OCS
- 5 septembre : OC Propreté, OC ECLAT, OCS

## LES CERTIFICATIONS PORTÉES PAR L'OC SPORT

### **Certificat de qualification professionnelle – animateur de mobilité à vélo**

**(niveau 3) - RNCP 36691** Date de décision de l'enregistrement : 20 juillet 2022  
Date de fin d'enregistrement : 20 juillet 2025

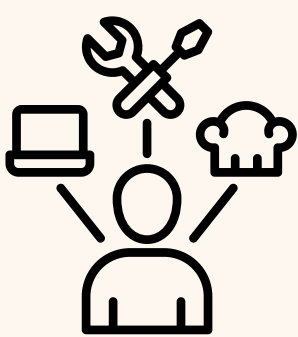
### **Certificat de qualification professionnelle – animateur de mobilité à vélo**

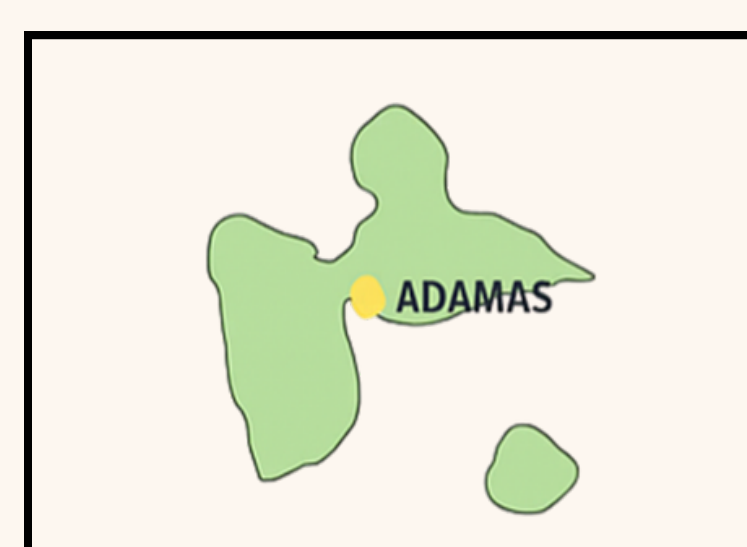
**(niveau 3) - RNCP 40916** Date de décision de l'enregistrement : 25 juin 2025  
Date de fin d'enregistrement : 25 juin 2030

Ce CQP est aujourd'hui une certification solidement ancrée dans le secteur professionnel de la mobilité à vélo. Il est maintenant reconnu tant par les acteurs de terrain que par les instances publiques, telles que l'Éducation nationale, le ministère en charge des Sports ou encore les collectivités territoriales, qui s'appuient sur cette certification pour structurer et professionnaliser leurs actions en faveur des mobilités actives.

L'année 2025 marque une nouvelle étape majeure pour le CQP Animateur de Mobilité à Vélo avec son enregistrement au RNCP pour une durée de cinq ans, renforçant ainsi sa reconnaissance nationale et son attractivité sur le marché de l'emploi. En coopération étroite avec l'Instance de coordination de l'apprentissage de la mobilité à vélo, le référentiel du CQP AMV a évolué afin de mieux prendre en compte les réalités de terrain, les besoins des structures employeuses et les perspectives d'employabilité. À ce titre, de nouvelles compétences professionnelles, notamment autour de l'entretien, de la gestion et de l'organisation d'un parc à vélos, sont désormais intégrées et évaluées dans le cadre de l'obtention de la certification.

**146**   
certifiés

**7**   
organismes de formation  
étaient habilités dont 3  
nouveaux OF



**Titre à finalité professionnelle – Chargé de développement d’une structure sportive associative (niveau 5) - RNCP 38142**

Date de décision de l’enregistrement : 18 octobre 2023

Date de fin d’enregistrement : 18 octobre 2026

Durant l’année 2025, le TFP CDSSA a poursuivi son déploiement avec la fin des premières sessions de formation et donc la délivrance des premières certifications, l’habilitation de nouvel organisme de formation et le lancement de nouvelles sessions de formation.



**26 nouveaux lieux de formation** ont été habilités

habilitations représentant :

- 6 nouveaux organismes de formation
- 6 organismes de formation déjà habilités lors de la campagne 2024



**420 candidats** sont entrés dans un parcours de formation, soit une augmentation d’environ 50% des entrés en formation.



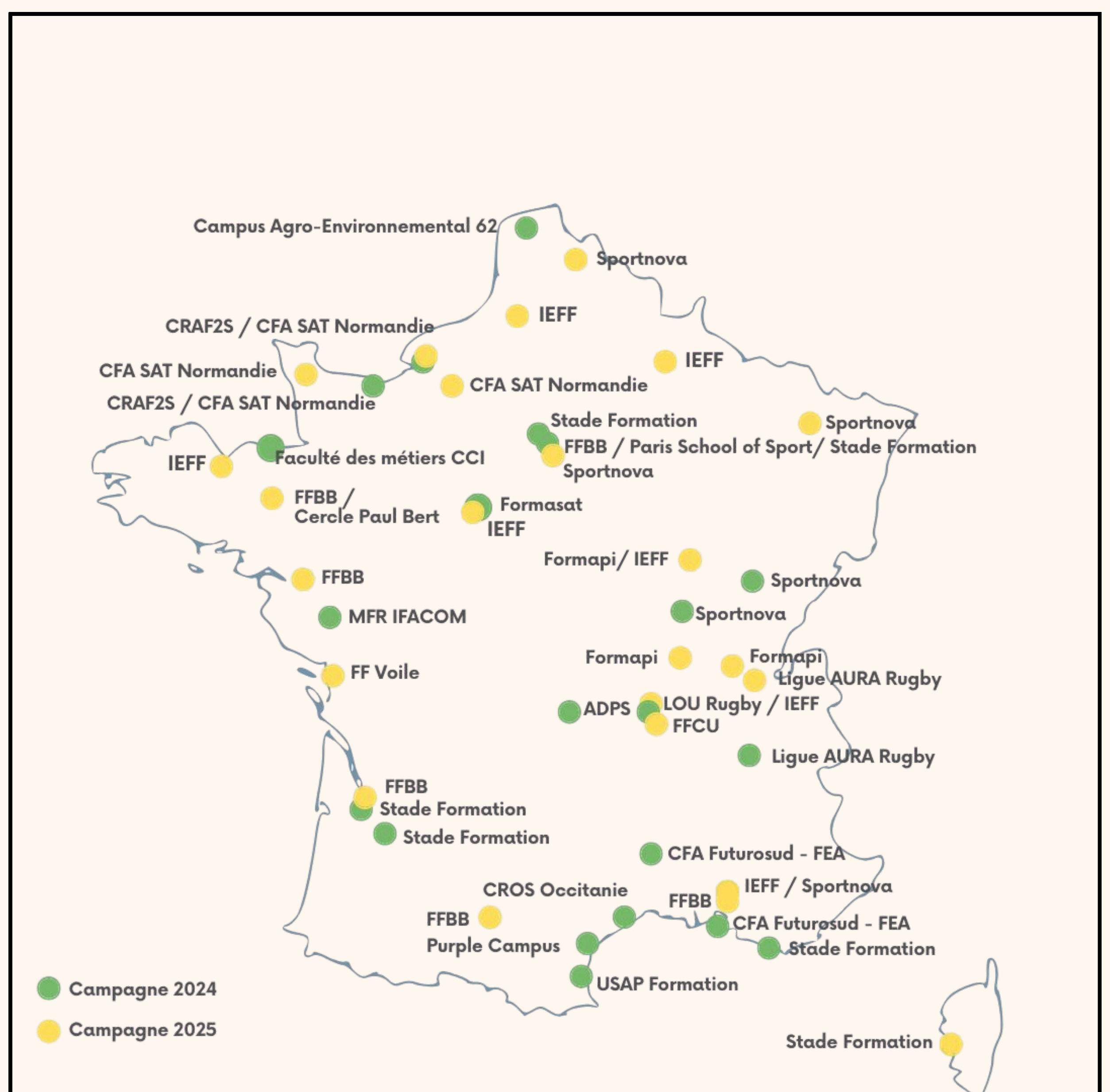
Sur les 147 candidats sortant d’un parcours de formation, **102 stagiaires** ont ainsi été certifiés.



**31 sessions de formation** ont été lancées.

Ces données confirment la pertinence du dispositif au regard des besoins en qualification du secteur et l’attractivité de la certification auprès des professionnels et des structures employeuses.

Ce développement progressif contribue à renforcer l’accessibilité de la certification et à accompagner la montée en compétences des acteurs professionnels concernés.





# PERSPECTIVES ET TRAVAUX A VENIR 2026

Ce chapitre présente les priorités identifiées pour les prochaines périodes. Il met en avant l'évolution de l'ingénierie des certifications de la branche, afin de mieux répondre aux besoins du secteur et aux exigences réglementaires.

Il souligne également la mise en place et le déploiement du contrôle des délégataires, dans une logique de sécurisation et de qualité des dispositifs.

Enfin, il aborde l'évolution de la plateforme de gestion de l'OC Sport, « PLATOCS », levier de modernisation et d'optimisation des processus administratifs.

## EVOLUTION DE L'INGENIERIE DES CERTIFICATIONS DE LA BRANCHE

**Genèse :** sur la base des travaux réalisés pour le CQP ALS en 2021, tous nos CQP ont été déclinés suivant un modèle de référentiel. Le niveau de la certification était choisi soit par le porteur de projet en fonction de sa logique de filière (ou de l'historique de la certification), soit par France Compétences.

En décembre 2024, le ministère et France Compétences nous ont demandés de travailler notre niveau 3 considérant qu'il n'était plus possible d'avoir une écriture indifférenciée pour les deux niveaux.

Une première adaptation du référentiel du niveau 3 a été réalisée.

Nous souhaitons aller plus loin en proposant un travail plus en profondeur

Un travail spécifique a été engagé autour de l'évaluation des deux blocs transversaux

- « Organisation, autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif »
- « Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives ».

Cette démarche, menée en étroite association avec les délégataires, s'est organisée en deux temps complémentaires : d'une part, la diffusion d'un questionnaire d'évaluation au cours de l'été, visant à recueillir des retours d'expérience et des besoins du terrain ; d'autre part, l'organisation de groupes de travail construits à partir de l'analyse de ces retours, permettant d'approfondir les échanges et de dégager des pistes d'évolution partagées.



### Evolutions & perspectives

Il ressort un **besoin global de formalisation** du cadre de la formation et de ses modalités d'évaluation.

Les priorités identifiées sont :

- ✓ Clarifier les attendus (stagiaire, évaluateur, structure d'accueil)
- ✓ Définir clairement le **rôle du tuteur** ou des **personnes ressources** dans l'accompagnement du candidat.
- ✓ Définir un **volume horaire ajusté** selon les modalités pédagogiques choisies
- ✓ **Renforcer le cadre initial** et la cohérence entre théorie, pratique et évaluation
- ✓ Mettre à disposition des **outils communs** (livret, guide, liste d'évaluateurs) pour une mise en œuvre harmonisée.

#### A court termes

- Mise à jour des référentiels avec une réflexion à mener sur la cohérence des niveaux (3 et 4) des certifications concernées (ex : faut-il les 2 blocs au niveau 3 ou les différencier suivant le niveau )
- Cadrage de la mise en œuvre de la formation : revoir les minimums horaires proposés pour chaque bloc transversal / notamment quand passage à des modalités péda asynchrones
- Définir un volume horaire pour la mise en situation péda dédiée à chaque bloc / le rôle du tuteur, est-ce le même tuteur que pour le bloc dit « cœur de métier » / Avis du consultatif du tuteur : à supprimer définitivement ?
- Formuler les attentes précises concernant les modalités d'évaluation : définition des livrables attendus / format d'entretien si pas de livrables
- Elaborer des propositions d'outils : livret stagiaire / guide tuteur / référentiel de formation

#### A moyen termes

- Travail d'équivalence avec le BPJEPS à poursuivre
- Proposition de modules de formation « clefs en main »

les groupes de travail ont été particulièrement appréciés pour la richesse des échanges et la mise en commun des expériences et pratiques de chacun. Dans la continuité de cette démarche, les participants ont exprimé leur volonté de poursuivre le travail engagé, en mettant l'accent sur plusieurs axes :

- Partage de bonnes pratiques et d'expériences,
- Constitution et diffusion d'une liste des formateurs et évaluateurs,
- Partage des référentiels de formation, ainsi que la mutualisation des supports.

Dans la continuité de ces travaux, et afin de renforcer la qualité et la cohérence des productions attendues, les partenaires sociaux ont validé, à la fin de l'année 2025, le principe d'un accompagnement par un cabinet conseil spécialisé, le groupement Amnyos-CG Conseil.

Cette démarche doit permettre d'engager un travail plus approfondi, notamment en vue de l'élaboration de référentielle type pour les certifications de niveau 3 et niveau 4.

Elle s'inscrit dans la poursuite des adaptations déjà engagées et vise à mieux caractériser les attendus de chaque niveau, tout en consolidant la lisibilité globale des certifications de la branche

## MISE EN PLACE / DEPLOIEMENT DU CONTROLE DELEGATAIRE

En 2025, l'OC Sport a renforcé son expérience dans la réalisation des contrôles auprès des organismes de formation, en mettant en place des outils et processus structurés pour suivre la conformité et la qualité des actions de formation.

Pour le 2nd semestre 2026, l'OC Sport prévoit de lancer les contrôles des délégués, avec l'objectif de réaliser 2 à 5 visites d'ici la fin de l'année.

L'objectif principal de ces contrôles est de vérifier que les délégués respectent l'ensemble des obligations mentionnées dans leur convention et exercent correctement leur rôle de certificateur par délégation.

Concrètement, l'OC Sport s'assure que :

- les délégués gèrent la certification conformément aux règles fixées par l'OC Sport ;
- la qualité des formations dispensées est maintenue ;

Les exigences réglementaires et internes définies par l'OC Sport sont respectées.

Ces contrôles s'inscrivent dans une démarche de garantie de conformité et d'amélioration continue du système de certification.

En complément de ces contrôles, l'OC Sport va mettre en place des outils pour accompagner les délégués dans leur mission (guide/ webinaires...).

## DEPÔT AUPRES DE FRANCE COMPETENCES POUR 2026

### Projets de demande de renouvellement au Répertoire National des Certifications Professionnelles

- TFP Chargé de développement d'une structure sportive
- CQP Réparateur de parachutes
- CQP Educateur de tennis
- CQP Animateur de tennis de table
- CQP Moniteur d'aviron
- CQP Moniteur de squash
- CQP Accompagnateur raft et nage en eau vive
- CQP Plieur de parachutes de secours

7

1

### Projet de demande de création au Répertoire Spécifique

- CCP Mobiliser les activités socio-sportives comme outil d'insertion pour les publics en situation de vulnérabilité

3

### Projets de création au Répertoire National des Certifications Professionnelles

- CQP Animateur de boxe anglaise
- CQP Technicien sportif de boxe anglaise
- CQP Technicien sportif de tir à l'arc

## DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES FONCTIONALITE DE PLATOCS

L'année 2026 s'inscrira comme une étape déterminante dans le développement de la sécurisation des parcours de certification et la simplification des pratiques administratives pour l'ensemble des acteurs (délégués, partenaires sociaux).

### 3 axes prioritaires :

1. **Centraliser les outils de recueil et des dossiers des candidats** pour leur passage en jury plénier. Cette évolution visera à améliorer la traçabilité des dossiers et à sécuriser l'ensemble des données du jury plénier jusqu'à la délivrance des parchemins.
2. **Accompagner la réalisation des procédures administratives, notamment par la production automatique** des procès-verbaux, leur transmission dématérialisée, l'intégration des signatures électroniques et leur archivage. Ces évolutions permettront de fluidifier les circuits de validation, de renforcer la traçabilité des décisions et de réduire la charge administrative pesant sur les acteurs.
3. **Devenir un point d'accès aux documents de référence**, en rendant disponibles, dans les espaces dédiés aux délégués, les dernières versions des documents officiels et des ressources utiles.

Enfin, une évolution pour 2026 concernera la dématérialisation des parchemins et des attestations partielles, avec la mise en place de parchemins numériques sécurisés reposant sur des mécanismes cryptographiques. Cette évolution permettra une vérification immédiate de l'authenticité des documents, un accès facilité en cas de perte et un renforcement global de la sécurité du dispositif de certification.

La plateforme poursuivra en 2026 son développement afin d'accompagner la digitalisation progressive des procédures au sein de l'OC Sport.